



Août 2019 - n°2019 - 119
08/12

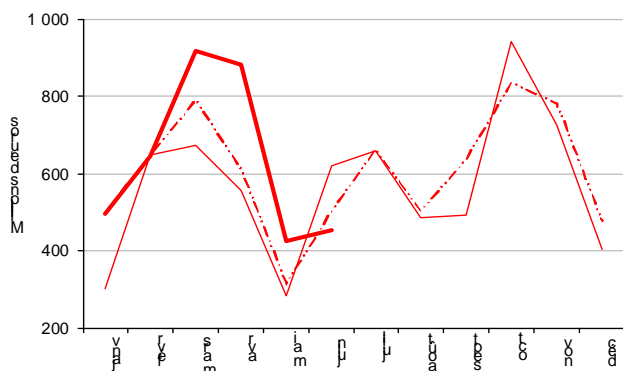
Infos rapides

En juin 2019, la baisse des exportations pèse sur l'excédent agroalimentaire français

En juin 2019, dans un contexte de diminution des échanges agroalimentaires en France sur un an, l'excédent commercial atteint 454 millions d'euros. Il diminue ainsi de 167 millions d'euros par rapport à juin 2018 parallèlement à la forte baisse des exportations (- 420 millions d'euros) plus importante que celle des importations (- 252 millions). Le solde des produits agricoles bruts affiche un déficit de 42 millions d'euros et diminue de 55 millions d'euros sur un an sous l'effet de la baisse des exportations de céréales. Avec 495 millions d'euros, l'excédent commercial en produits transformés recule de 112 millions d'euros par rapport à juin 2018 du fait de la baisse des exportations et plus particulièrement des ventes de vins. L'excédent commercial agroalimentaire diminue avec les pays tiers et surtout avec l'UE.

Solde commercial global

En juin 2019, recul de l'excédent sur un an

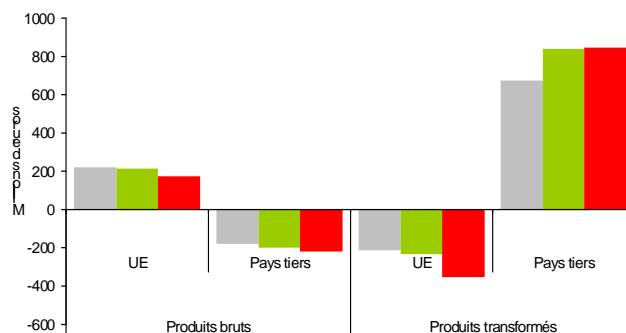


Source: Douanes - CPF 2015

--- moyenne 2014-2018 — 2018 — 2019

Solde par zones et par type de produits

En juin 2019, sur un an, dégradation de quasiment tous les soldes excepté pour les produits transformés avec les pays tiers



Source: Douanes - CPF 2015

■ juin moy. 2014-2018 ■ juin 2018 ■ juin 2019



Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En juin 2019, recul, sur un an, de l'excédent agroalimentaire français

En juin 2019, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 454 millions d'euros, soit une diminution de 167 millions d'euros par rapport à juin 2018. Cette baisse résulte d'une diminution conséquente des exportations (- 420 millions d'euros soit - 8 % en valeur) plus importante que celle des importations (- 252 millions sur un an soit - 5 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 631 millions d'euros, en baisse de 10 millions d'euros par rapport à juin 2018 parallèlement à des exportations qui ont reculé de 129 millions d'euros sur un an (- 7 %). Cette baisse concerne pour 55 % les produits transformés (- 71 millions) en lien avec des ventes de vins en diminution (- 62 millions) principalement vers l'Asie. Cependant, la baisse des importations de produits transformés (notamment des produits issus de la pêche et des tourteaux de soja) est plus importante (avec - 80 millions d'euros). Les échanges commerciaux de produits bruts sont tirés vers le bas par les exportations (- 58 millions et - 20 % sur un an) parallèlement à des ventes de céréales peu dynamiques (principalement en ce qui concerne le blé tendre à destination de

l'Algérie). Cette diminution fait plus que compenser le recul des achats de produits bruts (- 39 millions soit - 8 % sur un an), notamment d'oléagineux et de fruits en provenance d'Amérique du Sud. Au total, le déficit commercial en produits bruts diminue de 19 millions et l'excédent des échanges de produits transformés augmente de 9 millions d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le solde des échanges est déficitaire, à - 177 millions d'euros (- 157 millions sur un an) et pâtit principalement de la baisse des ventes pour quasiment tous les produits transformés, accentuée par le recul des exportations de céréales, de fruits et d'animaux vivants. Ainsi, la baisse des exportations atteint 290 millions (- 9 % sur un an) et ne peut être compensée par celle des importations (- 133 millions soit - 4 % sur un an).

Sur le premier semestre de 2019, l'excédent agroalimentaire atteint 3,8 milliards d'euros, en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport à 2018 dont 57 % concerne l'amélioration du solde commercial en produits bruts. Avec les pays tiers, l'excédent gagne 0,8 milliard d'euros.

Les indicateurs

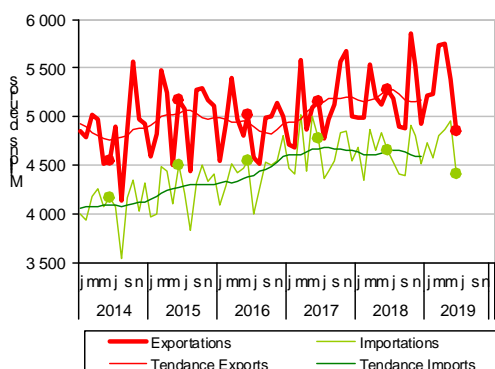
million d'euros

Produits CPF2	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
UE												
Produits bruts	659	631	871	807	212	176	4 000	4 096	5 834	6 010	1 833	1 914
Produits transformés	2 665	2 560	2 433	2 206	-232	-353	15 642	15 806	13 980	13 985	-1 663	-1 821
AGROALIMENTAIRE	3 324	3 191	3 304	3 013	-20	-177	19 643	19 902	19 814	19 995	171	93
Pays tiers												
Produits bruts	492	453	294	235	-198	-218	3 494	3 455	2 144	2 441	-1 350	-1 013
Produits transformés	838	758	1 677	1 606	839	849	4 891	4 978	9 153	9 713	4 262	4 735
AGROALIMENTAIRE	1 330	1 211	1 971	1 842	641	631	8 385	8 433	11 297	12 154	2 912	3 721
Monde												
Produits bruts	1 151	1 084	1 165	1 042	14	-42	7 494	7 550	7 977	8 451	483	901
Produits transformés	3 503	3 317	4 110	3 813	607	495	20 534	20 784	23 133	23 698	2 599	2 914
AGROALIMENTAIRE	4 654	4 402	5 275	4 855	621	454	28 028	28 334	31 110	32 149	3 082	3 815

Source: Douanes/SSP

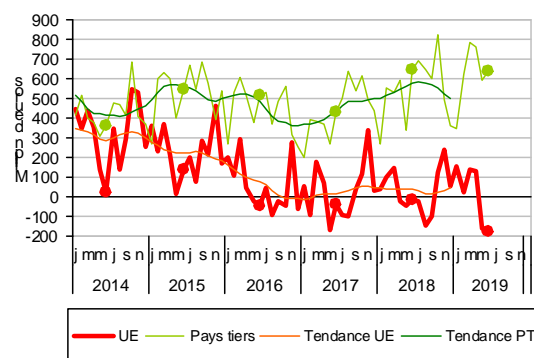
Mises en perspective

En juin 2019, baisse des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

En juin 2019, le solde commercial diminue sur un an avec les pays tiers et surtout avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Diminution des ventes de céréales sur un an

En juin 2019, le solde des échanges de **produits agricoles bruts** est déficitaire pour le deuxième mois consécutif, à - 42 millions d'euros. Il se creuse ainsi de 55 millions d'euros par rapport à juin 2018. Cette évolution résulte principalement de la diminution de l'excédent avec l'UE (- 36 millions d'euros sur un an) mais aussi avec les pays tiers (- 19 millions).

Les **exportations** (1 milliard d'euros) reculent de 122 millions d'euros (- 10 % par rapport à juin 2018). En particulier, la valeur des expéditions de céréales, principalement de blé tendre et dans une moindre mesure de maïs, diminue sur un an de 94 millions d'euros (- 19 %) parallèlement à des quantités exportées en recul

d'une année sur l'autre (- 0,7 million de tonnes pour le blé tendre et - 0,1 million de tonnes pour le maïs).

Les **importations** (près de 1,1 milliard d'euros) diminuent de 67 millions (- 6 % par rapport à juin 2018). La baisse des importations d'oléagineux et de fruits est particulièrement marquée (- 28 millions d'euros dans les deux cas) et concerne plus particulièrement les graines de tournesol et les pommes en provenance du Chili mais aussi les abricots d'Espagne.

Sur le premier semestre 2019, le solde commercial en produits bruts a augmenté de 0,4 milliard par rapport à 2018. Cette évolution est pour une large part la conséquence de l'amélioration des échanges avec les pays tiers (80 %).

Les indicateurs

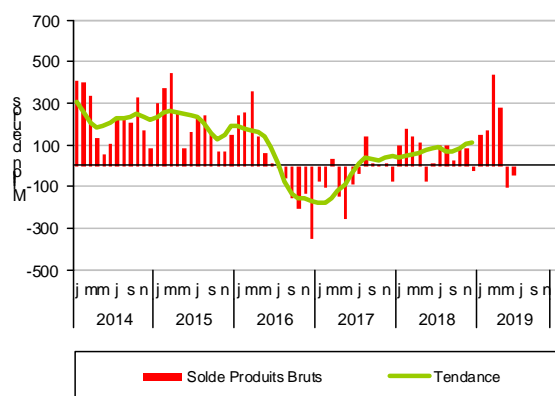
million d'euros

Produits CPF4	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PRODUITS BRUTS	1 151	1 084	1 165	1 042	14	-42	7 494	7 550	7 977	8 451	483	901
Agriculture et élevage	993	922	1 075	963	82	41	6 530	6 561	7 456	7 924	926	1 363
Céréales, légum., oléagi.	131	100	592	516	461	416	798	866	4 142	4 466	3 344	3 601
Céréales n. c. riz	35	33	496	402	461	369	177	248	3 423	3 639	3 246	3 391
Oléoprotéagineux	95	67	96	114	0	47	619	616	718	825	100	209
Légumes, fleurs, plantes	287	295	160	164	-127	-131	1 945	2 007	1 244	1 474	-701	-533
Légumes	237	250	130	142	-106	-108	1 624	1 684	1 076	1 325	-548	-359
Prod. cult. permanentes	531	493	128	108	-403	-385	3 505	3 418	934	826	-2 572	-2 593
Fruits	360	332	92	80	-269	-253	2 277	2 190	688	592	-1 589	-1 598
Café, cacao, thé	79	69	2	2	-77	-67	462	457	15	15	-446	-442
Animaux vifs, œufs, miel	45	34	195	174	151	140	282	271	1 137	1 159	855	888
Bovins	4	2	121	109	116	107	21	25	738	754	717	730
Produits sylvicoles	21	23	42	36	22	13	127	131	236	248	109	117
Pêche et aquaculture	137	140	47	44	-90	-96	837	858	286	279	-551	-580

Source: Douanes/SSP

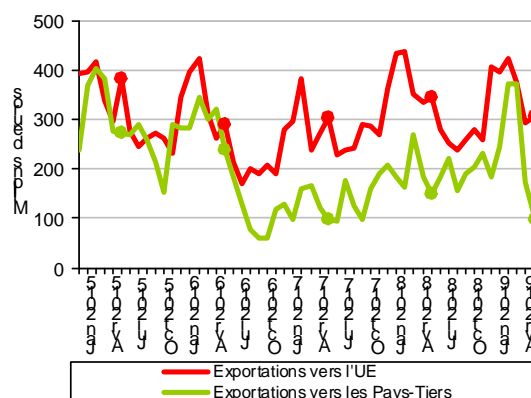
Mises en perspective

En juin 2019, le solde des échanges de produits agricoles est déficitaire pour le deuxième mois consécutif



Source: Douanes - CPF 2015

Sur un an, recul des exportations de céréales



Source: Douanes - CPF 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

En juin 2019, les ventes de vins marquent le pas

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 495 millions d'euros en juin 2019 (- 112 millions d'euros par rapport à juin 2018). Sur un an, la dégradation de l'excédent commercial concerne exclusivement les échanges avec les pays de l'UE (- 121 millions d'euros).

Les **exportations** (3,8 milliards d'euros) diminuent de 297 millions d'euros sur un an (- 7 %). Les ventes de vins reculent de 92 millions du fait de la baisse de la demande en provenance d'Asie (Hong Kong, Singapour, Chine) mais aussi de nos principaux clients européens (Royaume-Uni et Allemagne). De même, les

ventes de la majeure partie des autres produits transformés apparaissent en baisse à l'exception des spiritueux, de la viande porcine et des produits issus de la seconde transformation des céréales.

La valeur des **importations** (4,1 milliards d'euros) diminue de 186 millions d'euros sur un an (- 5 %). Les baisses notables concernent les boissons en général (- 35 millions), mais aussi les produits issus de la pêche et les préparations à base de fruits et légumes (- 29 millions à chaque fois).

Sur le premier semestre, l'excédent des échanges de produits transformés a augmenté de 12 % sur un an.

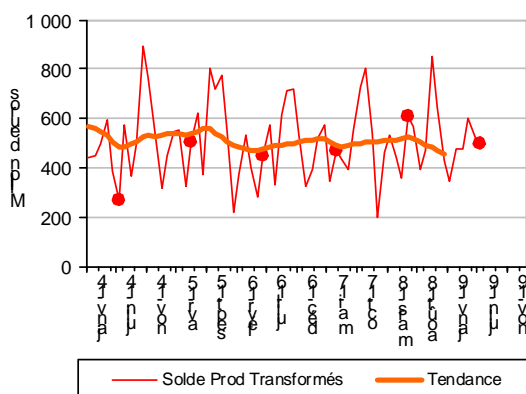
Les indicateurs

Produits CPF4	Juin						Cumul 6 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
IAA, TABACS	3 503	3 317	4 110	3 813	607	495	20 534	20 784	23 133	23 698	2 599	2 914
Viandes, prod. de l'abattage	484	461	370	339	-114	-122	2 854	2 866	2 184	2 161	-670	-705
<i>Viande bovine</i>	106	103	82	66	-24	-37	622	637	464	444	-158	-194
<i>Viande porcine</i>	61	61	66	72	5	11	382	355	384	449	2	94
<i>Volaille</i>	100	92	61	53	-39	-39	575	576	388	351	-187	-226
Prod. préparés de la pêche	352	323	96	72	-256	-251	1 998	2 020	473	446	-1 525	-1 574
Prod. à base de fruits & lég.	444	415	186	180	-258	-235	2 559	2 543	1 053	1 108	-1 506	-1 434
Huiles, tourteaux, corps gras	279	250	90	75	-189	-175	1 643	1 729	596	550	-1 047	-1 179
<i>Tourteaux</i>	109	99	16	9	-93	-90	626	735	69	69	-557	-666
Produits laitiers, glaces	376	361	537	535	161	174	2 057	2 098	3 265	3 341	1 208	1 242
<i>Fromages</i>	147	153	236	231	90	78	799	835	1 470	1 486	670	651
Produits des céréales	151	141	225	193	74	53	880	929	1 295	1 241	415	312
Biscuits, pâtisseries, pâtes	186	184	169	170	-17	-14	1 133	1 189	991	1 053	-142	-137
Autres produits alimentaires	676	655	747	670	70	15	4 181	4 219	4 385	4 332	205	113
<i>Sucre</i>	21	19	105	68	84	50	132	128	681	480	548	352
<i>Chocolat, confiserie</i>	202	217	165	149	-37	-68	1 364	1 407	962	948	-402	-459
Aliments pour animaux	84	80	184	180	100	100	544	555	1 115	1 172	571	618
Boissons	348	314	1 488	1 386	1 140	1 073	1 940	1 889	7 671	8 204	5 731	6 315
<i>Vins, champagne</i>	80	66	861	769	780	703	464	399	4 417	4 677	3 953	4 278
<i>Eaux de vie, alcools</i>	94	89	395	402	301	314	573	558	2 074	2 304	1 500	1 746
Tabacs	123	136	20	13	-104	-123	745	748	105	89	-640	-658

Source: Douanes/SSP

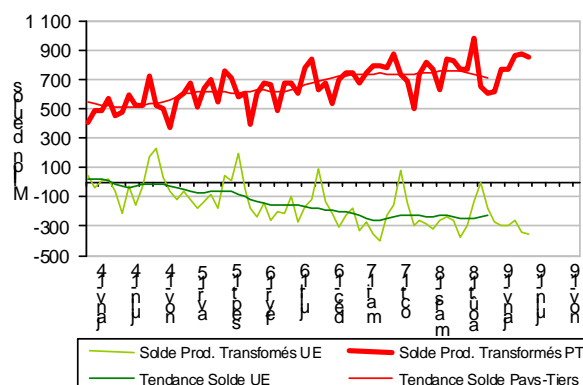
Mises en perspective

Produits transformés : en juin 2019, diminution de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF 2015

Produits transformés : en juin 2019, poursuite du déficit avec l'UE



Source: Douanes - CPF 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er février 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de février 2007.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 28

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2019

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)